



COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 09.12.2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 20

Etaient présents (20) : Isabelle BOULIATAUD, Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Françoise RIVET, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT.

Absents et Pouvoirs (3) :

Didier BROUSSE donne pouvoir à Philippe RAIGNE, Jean-Gérard DIDIERRE donne pouvoir à Christian MONZAUGE, Franck FOUR donne pouvoir à Dominique LAUBARY

Absents excusés (2) :

Joe WAMPACH, Dominique DAUDE

Absents (0) :

Secrétaires de séance : Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE

Délibération n° 2024-48 : Actualisation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement

Vu la délibération n°2023-77 Tarifs eau et assainissement collectif du 11 décembre 2024 ;

Vu le budget 2024 et les budgets annexes eau potable et assainissement collectif ;

Vu le CGCT ;

Considérant que les budgets annexes érigés en SPIC doivent couvrir les charges relatives au maintien en état de leurs installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes ainsi qu'aux emprunts ;

Monsieur le Président propose les tarifs suivants, inchangés par rapport à 2023

Accusé de réception en préfecture
097248719338-20241216-2024-48-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2024

- Pour les communes de Châteauneuf la Forêt, La Croisille sur Brianche, Linards, Masléon, Roziers Saint Georges, Saint Gilles les Forêts, Saint Méard, Surdoux et Sussac :
 - Abonnement au service d'eau potable : 70 €
 - **Prix du m3 d'eau potable : 2,01 €**
- Pour la commune de Neuvic-Entier (part collectivité) :
 - 35 €
 - **Prix du m3 d'eau potable : 1,11 €**
- Pour l'ensemble des communes concernées :
 - Abonnement au service d'assainissement collectif : 70 €
 - **Prix du m3 d'eau assainie : 2,97 €**
- A compter du 01/01/2025, les tarifs généraux des prestations spéciales eau et assainissement ci-dessous ne changent pas par rapport aux tarifs de 2024 :

Frais administratifs de modification de contrat	38,00 €
AEP	
Forfait branchement neuf réseau eau potable :	
Réalisation de branchement eau potable neuf pour une longueur inférieure ou égale à 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution), terrassement et réfection voirie (sauf départementale), y compris l'ensemble de prise en charge, canalisation en PEHD, regard de comptage simple et ensemble de comptage - Diamètre nominal 25mm	800,00 €
Réalisation de branchement eau potable neuf pour une longueur inférieure ou égale à 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution), terrassement et réfection voirie (sauf départementale), y compris l'ensemble de prise en charge, canalisation en PEHD, regard de comptage simple et ensemble de comptage - Diamètre nominal 32mm	1 000,00 €
Réalisation de branchement eau potable neuf pour une longueur inférieure ou égale à 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution), terrassement et réfection voirie (sauf départementale), y compris l'ensemble de prise en charge, canalisation en PEHD, regard de comptage simple et ensemble de comptage - Diamètre nominal 40mm	1 200,00 €
Réalisation branchement eau potable neuf - Diamètre nominal >40mm	Tarifcation au réel du chantier
Plus value au mètre linéaire pour réalisation de branchement eau potable au-delà de la longueur forfaitaire de 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution) - Diamètre nominal 25mm	80,00 €
Plus value au mètre linéaire pour réalisation de branchement eau potable au-delà de la longueur forfaitaire de 10ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution) - Diamètre nominal 32mm	100,00 €
Plus value au mètre linéaire pour réalisation de branchement eau potable au-delà de la longueur forfaitaire de 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution) - Diamètre nominal 40mm	120,00 €
Plus value pour réfection de voirie départementale selon prescriptions du conseil départemental - le m² d'enrobés	60,00 €
Multi compteur	
Fourniture et pose de nourrice 2 compteurs 15mm dans regard existant	150,00 €
Plus value pour l'installation d'un point de comptage supplémentaire sur nourrice (installation neuve)	50,00 €
Plus value pour regard double comptage > 2 compteurs - Prix par regard double	400,00 €
Réfection ou modification de branchement d'eau potable (hors déplacement du compteur)	30% du coût de la réalisation d'un branchement neuf
Fourniture et pose d'un compteur dans un regard de comptage existant et raccordé au réseau d'eau potable	100,00 €
Remplacement d'un compteur gelé, détérioré ou disparu	100,00 €
Remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné	100,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20241216-2024-48-DE
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

Déplacement de compteur d'eau potable à l'extérieur de l'habitation à la demande de l'abonné	50% du forfait correspondant
Fermeture définitive de branchement d'eau potable avec dépose du compteur	120,00 €
Fermeture d'un branchement d'eau potable au niveau de la vanne d'arrêt (si délai entre 2 contrats >1 mois ou compteur agricole)	38,00 €
Pénalité pour vol d'eau	500m3
Pénalité pour intervention ou modification non autorisée sur la partie publique du branchement	500m3
AC	
Forfait branchement neuf réseau eaux usées ou eaux pluviales : Réalisation de branchement eau usées ou eaux pluviales neuf pour une longueur inférieure ou égale à 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution)	800,00 €
Plus value pour réalisation de branchement eau usées ou eaux pluviales au-delà de la longueur forfaitaire de 10 ml (mesuré à partir de la canalisation de distribution)	80,00 €
Remise pour réalisation simultanée branchement eau potable et eaux usées	15,00%
Réfection ou modification de branchement d'assainissement collectif : Mise en place d'un tabouret avec tampon	200,00 €
Autre modification sur branchement assainissement existant	30% du coût de la réalisation d'un branchement neuf
Frais d'obturation et désobturation de branchement assainissement collectif à la demande du propriétaire ou pour cause de non respect du règlement de service	130,00 €
Pénalité pour non raccordement au réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans	Majoration de 100% de la redevance assainissement
Contrôle de raccordement et de conformité des installations d'assainissement collectif	300,00 €
ANC	
Contrôle réglementaire périodique des installations existantes	100,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve d'assainissement non collectif	250,00 €
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve d'assainissement non collectif	250,00 €
Diagnostic assainissement non collectif en vue de la vente d'un bien immobilier (valable 3 ans)	300,00 €
Redevance contre-visite	45,00 €
Redevance déplacement sans intervention	30,00 €

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Briance-Combade après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs eau et assainissement exposés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf-la-Forêt, le 16 décembre 2024*

Accusé de réception en préfecture
097248719336-2024-116-2024-48-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2024



**Le Président
Yves LE GOUFFE**